

## Equity Markets

21 juin 2017

### TERMES ET CONDITIONS Athena mensuel CLEWE Juin 2017

Type d'instrument :	Titre de créance complexe de Droit Anglais à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance, ci-après « les Titres »					
Emetteur :	<b>Natixis Structured Issuance SA</b> Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Agent de Calcul :	<b>NATIXIS</b> Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	<b>NATIXIS</b> 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, 3 rue d'Antin, 75002, Paris					
Dealer :	Natixis S.A.					
ISIN code:	<b>XS1513321619</b>					
Common code :						
Devise :	EUR					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Mono-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC Large 60 Equal Weight ER®</td> <td>CLEWE index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg	CAC Large 60 Equal Weight ER®	CLEWE index
Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg					
CAC Large 60 Equal Weight ER®	CLEWE index					
Sponsor de l'Indice :	Euronext - CAC 60					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Devise :	EUR					
Montant Nominal Total :	EUR TBD					
Valeur Nominale :	EUR 1 000					
Prix d'Emission :	100%					
Date de Conclusion :	21 juin 2017					

Date de Détermination Initiale :	7 juillet 2017																																																																																																																																																																																																		
Date d'Emission :	21 juillet 2017																																																																																																																																																																																																		
Date d'Évaluation :	07 juillet 2027																																																																																																																																																																																																		
Date d'Échéance :	21 juillet 2027																																																																																																																																																																																																		
Remboursement Automatique Anticipé :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Observation (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>7 août 2017</td><td>21 août 2017</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>2</td><td>7 septembre 2017</td><td>21 septembre 2017</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>3</td><td>9 octobre 2017</td><td>23 octobre 2017</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>4</td><td>7 novembre 2017</td><td>21 novembre 2017</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>5</td><td>7 décembre 2017</td><td>21 décembre 2017</td><td>N/A</td></tr> <tr><td>6</td><td>8 janvier 2018</td><td>22 janvier 2018</td><td>102,52%</td></tr> <tr><td>7</td><td>7 février 2018</td><td>21 février 2018</td><td>102,94%</td></tr> <tr><td>8</td><td>7 mars 2018</td><td>21 mars 2018</td><td>103,36%</td></tr> <tr><td>9</td><td>9 avril 2018</td><td>23 avril 2018</td><td>103,78%</td></tr> <tr><td>10</td><td>7 mai 2018</td><td>21 mai 2018</td><td>104,20%</td></tr> <tr><td>11</td><td>7 juin 2018</td><td>21 juin 2018</td><td>104,62%</td></tr> <tr><td>12</td><td>9 juillet 2018</td><td>23 juillet 2018</td><td>105,04%</td></tr> <tr><td>13</td><td>7 août 2018</td><td>21 août 2018</td><td>105,46%</td></tr> <tr><td>14</td><td>7 septembre 2018</td><td>21 septembre 2018</td><td>105,88%</td></tr> <tr><td>15</td><td>8 octobre 2018</td><td>22 octobre 2018</td><td>106,30%</td></tr> <tr><td>16</td><td>7 novembre 2018</td><td>21 novembre 2018</td><td>106,72%</td></tr> <tr><td>17</td><td>7 décembre 2018</td><td>21 décembre 2018</td><td>107,14%</td></tr> <tr><td>18</td><td>7 janvier 2019</td><td>21 janvier 2019</td><td>107,56%</td></tr> <tr><td>19</td><td>7 février 2019</td><td>21 février 2019</td><td>107,98%</td></tr> <tr><td>20</td><td>7 mars 2019</td><td>21 mars 2019</td><td>108,40%</td></tr> <tr><td>21</td><td>8 avril 2019</td><td>23 avril 2019</td><td>108,82%</td></tr> <tr><td>22</td><td>7 mai 2019</td><td>21 mai 2019</td><td>109,24%</td></tr> <tr><td>23</td><td>7 juin 2019</td><td>21 juin 2019</td><td>109,66%</td></tr> <tr><td>24</td><td>8 juillet 2019</td><td>22 juillet 2019</td><td>110,08%</td></tr> <tr><td>25</td><td>7 août 2019</td><td>21 août 2019</td><td>110,50%</td></tr> <tr><td>26</td><td>9 septembre 2019</td><td>23 septembre 2019</td><td>110,92%</td></tr> <tr><td>27</td><td>7 octobre 2019</td><td>21 octobre 2019</td><td>111,34%</td></tr> <tr><td>28</td><td>7 novembre 2019</td><td>21 novembre 2019</td><td>111,76%</td></tr> <tr><td>29</td><td>9 décembre 2019</td><td>23 décembre 2019</td><td>112,18%</td></tr> <tr><td>30</td><td>7 janvier 2020</td><td>21 janvier 2020</td><td>112,60%</td></tr> <tr><td>31</td><td>7 février 2020</td><td>21 février 2020</td><td>113,02%</td></tr> <tr><td>32</td><td>9 mars 2020</td><td>23 mars 2020</td><td>113,44%</td></tr> <tr><td>33</td><td>7 avril 2020</td><td>21 avril 2020</td><td>113,86%</td></tr> <tr><td>34</td><td>7 mai 2020</td><td>21 mai 2020</td><td>114,28%</td></tr> <tr><td>35</td><td>8 juin 2020</td><td>22 juin 2020</td><td>114,70%</td></tr> <tr><td>36</td><td>7 juillet 2020</td><td>21 juillet 2020</td><td>115,12%</td></tr> <tr><td>37</td><td>7 août 2020</td><td>21 août 2020</td><td>115,54%</td></tr> <tr><td>38</td><td>7 septembre 2020</td><td>21 septembre 2020</td><td>115,96%</td></tr> <tr><td>39</td><td>7 octobre 2020</td><td>21 octobre 2020</td><td>116,38%</td></tr> <tr><td>40</td><td>9 novembre 2020</td><td>23 novembre 2020</td><td>116,80%</td></tr> <tr><td>41</td><td>7 décembre 2020</td><td>21 décembre 2020</td><td>117,22%</td></tr> <tr><td>42</td><td>7 janvier 2021</td><td>21 janvier 2021</td><td>117,64%</td></tr> <tr><td>43</td><td>8 février 2021</td><td>22 février 2021</td><td>118,06%</td></tr> <tr><td>44</td><td>8 mars 2021</td><td>22 mars 2021</td><td>118,48%</td></tr> <tr><td>45</td><td>7 avril 2021</td><td>21 avril 2021</td><td>118,90%</td></tr> <tr><td>46</td><td>7 mai 2021</td><td>21 mai 2021</td><td>119,32%</td></tr> <tr><td>47</td><td>7 juin 2021</td><td>21 juin 2021</td><td>119,74%</td></tr> </tbody> </table>			t	Date d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	7 août 2017	21 août 2017	N/A	2	7 septembre 2017	21 septembre 2017	N/A	3	9 octobre 2017	23 octobre 2017	N/A	4	7 novembre 2017	21 novembre 2017	N/A	5	7 décembre 2017	21 décembre 2017	N/A	6	8 janvier 2018	22 janvier 2018	102,52%	7	7 février 2018	21 février 2018	102,94%	8	7 mars 2018	21 mars 2018	103,36%	9	9 avril 2018	23 avril 2018	103,78%	10	7 mai 2018	21 mai 2018	104,20%	11	7 juin 2018	21 juin 2018	104,62%	12	9 juillet 2018	23 juillet 2018	105,04%	13	7 août 2018	21 août 2018	105,46%	14	7 septembre 2018	21 septembre 2018	105,88%	15	8 octobre 2018	22 octobre 2018	106,30%	16	7 novembre 2018	21 novembre 2018	106,72%	17	7 décembre 2018	21 décembre 2018	107,14%	18	7 janvier 2019	21 janvier 2019	107,56%	19	7 février 2019	21 février 2019	107,98%	20	7 mars 2019	21 mars 2019	108,40%	21	8 avril 2019	23 avril 2019	108,82%	22	7 mai 2019	21 mai 2019	109,24%	23	7 juin 2019	21 juin 2019	109,66%	24	8 juillet 2019	22 juillet 2019	110,08%	25	7 août 2019	21 août 2019	110,50%	26	9 septembre 2019	23 septembre 2019	110,92%	27	7 octobre 2019	21 octobre 2019	111,34%	28	7 novembre 2019	21 novembre 2019	111,76%	29	9 décembre 2019	23 décembre 2019	112,18%	30	7 janvier 2020	21 janvier 2020	112,60%	31	7 février 2020	21 février 2020	113,02%	32	9 mars 2020	23 mars 2020	113,44%	33	7 avril 2020	21 avril 2020	113,86%	34	7 mai 2020	21 mai 2020	114,28%	35	8 juin 2020	22 juin 2020	114,70%	36	7 juillet 2020	21 juillet 2020	115,12%	37	7 août 2020	21 août 2020	115,54%	38	7 septembre 2020	21 septembre 2020	115,96%	39	7 octobre 2020	21 octobre 2020	116,38%	40	9 novembre 2020	23 novembre 2020	116,80%	41	7 décembre 2020	21 décembre 2020	117,22%	42	7 janvier 2021	21 janvier 2021	117,64%	43	8 février 2021	22 février 2021	118,06%	44	8 mars 2021	22 mars 2021	118,48%	45	7 avril 2021	21 avril 2021	118,90%	46	7 mai 2021	21 mai 2021	119,32%	47	7 juin 2021	21 juin 2021	119,74%
t	Date d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																																																																																																																																																																																
1	7 août 2017	21 août 2017	N/A																																																																																																																																																																																																
2	7 septembre 2017	21 septembre 2017	N/A																																																																																																																																																																																																
3	9 octobre 2017	23 octobre 2017	N/A																																																																																																																																																																																																
4	7 novembre 2017	21 novembre 2017	N/A																																																																																																																																																																																																
5	7 décembre 2017	21 décembre 2017	N/A																																																																																																																																																																																																
6	8 janvier 2018	22 janvier 2018	102,52%																																																																																																																																																																																																
7	7 février 2018	21 février 2018	102,94%																																																																																																																																																																																																
8	7 mars 2018	21 mars 2018	103,36%																																																																																																																																																																																																
9	9 avril 2018	23 avril 2018	103,78%																																																																																																																																																																																																
10	7 mai 2018	21 mai 2018	104,20%																																																																																																																																																																																																
11	7 juin 2018	21 juin 2018	104,62%																																																																																																																																																																																																
12	9 juillet 2018	23 juillet 2018	105,04%																																																																																																																																																																																																
13	7 août 2018	21 août 2018	105,46%																																																																																																																																																																																																
14	7 septembre 2018	21 septembre 2018	105,88%																																																																																																																																																																																																
15	8 octobre 2018	22 octobre 2018	106,30%																																																																																																																																																																																																
16	7 novembre 2018	21 novembre 2018	106,72%																																																																																																																																																																																																
17	7 décembre 2018	21 décembre 2018	107,14%																																																																																																																																																																																																
18	7 janvier 2019	21 janvier 2019	107,56%																																																																																																																																																																																																
19	7 février 2019	21 février 2019	107,98%																																																																																																																																																																																																
20	7 mars 2019	21 mars 2019	108,40%																																																																																																																																																																																																
21	8 avril 2019	23 avril 2019	108,82%																																																																																																																																																																																																
22	7 mai 2019	21 mai 2019	109,24%																																																																																																																																																																																																
23	7 juin 2019	21 juin 2019	109,66%																																																																																																																																																																																																
24	8 juillet 2019	22 juillet 2019	110,08%																																																																																																																																																																																																
25	7 août 2019	21 août 2019	110,50%																																																																																																																																																																																																
26	9 septembre 2019	23 septembre 2019	110,92%																																																																																																																																																																																																
27	7 octobre 2019	21 octobre 2019	111,34%																																																																																																																																																																																																
28	7 novembre 2019	21 novembre 2019	111,76%																																																																																																																																																																																																
29	9 décembre 2019	23 décembre 2019	112,18%																																																																																																																																																																																																
30	7 janvier 2020	21 janvier 2020	112,60%																																																																																																																																																																																																
31	7 février 2020	21 février 2020	113,02%																																																																																																																																																																																																
32	9 mars 2020	23 mars 2020	113,44%																																																																																																																																																																																																
33	7 avril 2020	21 avril 2020	113,86%																																																																																																																																																																																																
34	7 mai 2020	21 mai 2020	114,28%																																																																																																																																																																																																
35	8 juin 2020	22 juin 2020	114,70%																																																																																																																																																																																																
36	7 juillet 2020	21 juillet 2020	115,12%																																																																																																																																																																																																
37	7 août 2020	21 août 2020	115,54%																																																																																																																																																																																																
38	7 septembre 2020	21 septembre 2020	115,96%																																																																																																																																																																																																
39	7 octobre 2020	21 octobre 2020	116,38%																																																																																																																																																																																																
40	9 novembre 2020	23 novembre 2020	116,80%																																																																																																																																																																																																
41	7 décembre 2020	21 décembre 2020	117,22%																																																																																																																																																																																																
42	7 janvier 2021	21 janvier 2021	117,64%																																																																																																																																																																																																
43	8 février 2021	22 février 2021	118,06%																																																																																																																																																																																																
44	8 mars 2021	22 mars 2021	118,48%																																																																																																																																																																																																
45	7 avril 2021	21 avril 2021	118,90%																																																																																																																																																																																																
46	7 mai 2021	21 mai 2021	119,32%																																																																																																																																																																																																
47	7 juin 2021	21 juin 2021	119,74%																																																																																																																																																																																																

48	7 juillet 2021	21 juillet 2021	120,16%
49	9 août 2021	23 août 2021	120,58%
50	7 septembre 2021	21 septembre 2021	121,00%
51	7 octobre 2021	21 octobre 2021	121,42%
52	8 novembre 2021	22 novembre 2021	121,84%
53	7 décembre 2021	21 décembre 2021	122,26%
54	7 janvier 2022	21 janvier 2022	122,68%
55	7 février 2022	21 février 2022	123,10%
56	7 mars 2022	21 mars 2022	123,52%
57	7 avril 2022	21 avril 2022	123,94%
58	9 mai 2022	23 mai 2022	124,36%
59	7 juin 2022	21 juin 2022	124,78%
60	7 juillet 2022	21 juillet 2022	125,20%
61	8 août 2022	22 août 2022	125,62%
62	7 septembre 2022	21 septembre 2022	126,04%
63	7 octobre 2022	21 octobre 2022	126,46%
64	7 novembre 2022	21 novembre 2022	126,88%
65	7 décembre 2022	21 décembre 2022	127,30%
66	9 janvier 2023	23 janvier 2023	127,72%
67	7 février 2023	21 février 2023	128,14%
68	7 mars 2023	21 mars 2023	128,56%
69	11 avril 2023	25 avril 2023	128,98%
70	8 mai 2023	22 mai 2023	129,40%
71	7 juin 2023	21 juin 2023	129,82%
72	7 juillet 2023	21 juillet 2023	130,24%
73	7 août 2023	21 août 2023	130,66%
74	7 septembre 2023	21 septembre 2023	131,08%
75	9 octobre 2023	23 octobre 2023	131,50%
76	7 novembre 2023	21 novembre 2023	131,92%
77	7 décembre 2023	21 décembre 2023	132,34%
78	8 janvier 2024	22 janvier 2024	132,76%
79	7 février 2024	21 février 2024	133,18%
80	7 mars 2024	21 mars 2024	133,60%
81	8 avril 2024	22 avril 2024	134,02%
82	7 mai 2024	21 mai 2024	134,44%
83	7 juin 2024	21 juin 2024	134,86%
84	8 juillet 2024	22 juillet 2024	135,28%
85	7 août 2024	21 août 2024	135,70%
86	9 septembre 2024	23 septembre 2024	136,12%
87	7 octobre 2024	21 octobre 2024	136,54%
88	7 novembre 2024	21 novembre 2024	136,96%
89	9 décembre 2024	23 décembre 2024	137,38%
90	7 janvier 2025	21 janvier 2025	137,80%
91	7 février 2025	21 février 2025	138,22%
92	7 mars 2025	21 mars 2025	138,64%
93	7 avril 2025	22 avril 2025	139,06%
94	7 mai 2025	21 mai 2025	139,48%
95	9 juin 2025	23 juin 2025	139,90%
96	7 juillet 2025	21 juillet 2025	140,32%
97	7 août 2025	21 août 2025	140,74%
98	8 septembre 2025	22 septembre 2025	141,16%
99	7 octobre 2025	21 octobre 2025	141,58%
100	7 novembre 2025	21 novembre 2025	142,00%
101	8 décembre 2025	22 décembre 2025	142,42%
102	7 janvier 2026	21 janvier 2026	142,84%
103	9 février 2026	23 février 2026	143,26%
104	9 mars 2026	23 mars 2026	143,68%
105	7 avril 2026	21 avril 2026	144,10%
106	7 mai 2026	21 mai 2026	144,52%
107	8 juin 2026	22 juin 2026	144,94%
108	7 juillet 2026	21 juillet 2026	145,36%

109	7 août 2026	21 août 2026	145,78%
110	7 septembre 2026	21 septembre 2026	146,20%
111	7 octobre 2026	21 octobre 2026	146,62%
112	9 novembre 2026	23 novembre 2026	147,04%
113	7 décembre 2026	21 décembre 2026	147,46%
114	7 janvier 2027	21 janvier 2027	147,88%
115	8 février 2027	22 février 2027	148,30%
116	8 mars 2027	22 mars 2027	148,72%
117	7 avril 2027	21 avril 2027	149,14%
118	7 mai 2027	21 mai 2027	149,56%
119	7 juin 2027	21 juin 2027	149,98%

Si à la Date d'Observation (t) (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour l'Indice, le Jour de Négociation suivant) le niveau de clôture de l'Indice sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, est supérieur ou égal à **100,00%** du Niveau Initial, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) considérée (application faite de la Convention de Jour Ouvré) et le montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titres payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Remboursement Final :

Le Remboursement Final par Titre payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :

**Cas 1** : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à **100,00%** du Niveau Initial alors :

Le montant remboursé par Titre doit être égal à :

$$\text{Valeur Nominale} \times 150,40\%$$

**Cas 2** : Si le Niveau Final est inférieur à **100,00%** du Niveau Initial alors :

Cas 2a : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :

$$\text{Valeur Nominale} \times 100\%$$

Cas 2b : Si l'Événement Activant a eu lieu :

$$\text{Valeur Nominale} \times \frac{\text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}$$

Niveau Initial :

**TBD pts** (i.e. désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant)).

Niveau d'Activation :

**70,00%** du Niveau Initial (i.e. **TBD points**).

Niveau Final :

Désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Observation Finale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant).

<p>Jour de négociation :</p>	<p>Désigne un jour où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) l'Indice est calculé et diffusé par l'Agent de Publication, et</li> <li>(ii) la Bourse ou le Marché Lié fonctionnent. Si pour un jour donné, l'heure de fermeture de la Bourse ou du Marché Lié est avancée par l'autorité de marché concernée, ce jour ne sera pas considéré comme étant un Jour de Négociation.</li> </ul>
<p>Bourse :</p>	<p>Désigne individuellement tout marché réglementé ou système de cotation (ou tout marché ou système s'y substituant tel que déterminé par l'Agent de Calcul) sur lequel des valeurs composant l'Action sont principalement négociées.</p>
<p>Marché lié :</p>	<p>EUREX</p>
<p>Loi applicable :</p>	<p>Loi anglaise</p>
<p>Lieu de juridiction :</p>	<p>La Haute Cour de Justice au Royaume-Uni</p>
<p>Cotation :</p>	<p>Luxembourg Stock Exchange</p>
<p>Règlement-livraison :</p>	<p>Euroclear / Clearstream</p>
<p>Règles Tefra :</p>	<p>Tefra D</p>
<p>Formes des Titres :</p>	<p>Classic Global Notes</p>
<p>Périodicité de Valorisation :</p>	<p>Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du Sous-Jacent est publié.</p>
<p>Information sur le prix :</p>	<p>Bloomberg Reuters Six Telekurs</p>
<p>Adéquation :</p>	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p>

	<p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="389 344 1437 804"> <tr> <td data-bbox="389 344 914 804"> <input type="checkbox"/> Long terme (<i>&gt;5 ans de maturité maximum</i>)  <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)   <input type="checkbox"/> Investissement / Couverture  <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage   <input type="checkbox"/> Liquidité élevée  <input type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne         </td> <td data-bbox="914 344 1437 804"> <input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)   <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)         </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> ) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )
<input type="checkbox"/> Long terme ( <i>&gt;5 ans de maturité maximum</i> ) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme ( <i>≤5ans de maturité maximum</i> )  <input type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage  <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles ( <i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i> )  <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés ( <i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i> )		
<p>Marché secondaire :</p>	<p>NATIXIS fournira un marché secondaire chaque jour de cotation de l'Action.          NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché.          Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.</p>		
<p>Convention de Jour Ouvré :</p>	<p>Jour suivant</p>		
<p>Jour Ouvré :</p>	<p>TARGET</p>		
<p>Double valorisation :</p>	<p>Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.</p>		
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE.</p> <p>Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.          Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>		
<p>Dispositions AMF : Commissions et frais</p>	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de <b>0,30%</b> du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p>		
<p>Restrictions de</p>	<p><b><u>Placement privé - pas d'offre au public</u></b></p>		

<p>vente :</p>	<p>Ce produit n'a pas été agréé par AMF ou autre autorité de tutelle.</p> <p><b>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</b></p> <p>Aucune distribution des Titres de créance n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p>
<p>Exemption à l'application de la Directive Prospectus :</p>	<p>L'offre des Titres de créance est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés.</p>
<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Titres de créance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pour son compte propre.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres de créance.</li> </ul>
<p>Avertissement :</p>	<p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.</p> <p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.</p> <p>Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur</p>

l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

st agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986

Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de



	l'Instrument.
Facteurs de risque :	<p>(a) Investisseurs</p> <p>L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.</p> <p>Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.</p> <p>Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.</p> <p>Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.</p> <p>Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).</p> <p>Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.</p> <p>Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.</p> <p>(b) Risques généraux relatifs aux Titres</p> <p>Conflits d'intérêts potentiels</p> <p>L'Émetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.</p> <p>Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent</p> <p>Les Titres sont des titres de dette de l'Émetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Émetteur n'est pas tenu, aux termes des Final Terms, de détenir des actions comprises dans l'Indice.</p> <p>Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair</p> <p>En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Émetteur que les Titres doivent faire l'objet</p>

d'un remboursement avant la Date d'Echéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Emetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Emetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Echéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour Illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre à la Date d'Echéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

**Modification du droit**

Les Titres sont régis par la loi anglaise. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.

**Fiscalité**

Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.

(c) L'Agent de Calcul est la même entité que le Garant

L'Agent de Calcul étant la même entité que le Garant, des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les acheteurs, y compris en ce qui concerne l'exercice des très larges pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de Calcul. L'Agent de Calcul a l'autorité (i) pour déterminer si certains événements indiqués et/ou des questions indiquées dans les conditions touchant aux Titres sont survenus et (ii) pour déterminer des ajustements et calculs comme décrits dans les présents Termes et Conditions. Les acheteurs potentiels devraient être conscients que n'importe quelle détermination faite par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la rentabilité financière des Titres. Une telle discrétion exercée par, ou n'importe quel calcul fait par, l'Agent de Calcul (en absence d'erreur manifeste ou d'erreur prouvée) engagera l'Émetteur et tous les acheteurs de Titres.

Ajustements de l'indice :

Voir le Prospectus de Base.